

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Le transporteur aérien de Dielette. — Construction des pylônes. — Le grand caisson de changement. — La nouvelle gare de Copenhague. — Aménagement modèle. — Vœux présomptueux.

Les mines de fer de Dielette, situées au bord de la Manche, à 20 kilomètres environ au sud-ouest de Cherbourg, sont aménagées pour produire une extraction de 200.000 à 300.000 tonnes de minerai par an. On aurait dû, pour évacuer de telles productions, utiliser de gros cargos de 6.000 tonnes, mais le petit port de Dielette ne peut admettre que des bateaux d'un faible tirant d'eau, ne jaugeant pas plus de 500 tonnes.

Il fallut donc aller chercher au large le tirant d'eau nécessaire, et la Société des Mines décida d'établir un transporteur aérien en vue d'effectuer le chargement des gros cargos de 6.000 tonnes en pleine mer, à 642 mètres de la côte.

Les câbles porteurs, au nombre de deux, ont une portée maximum de 150 mètres et sont supportés par cinq pylônes, dont le plus éloigné de la côte sert de station de chargement.

La première pile, située à 56 mètres seulement de la station de départ, est construite au moyen de quatre colonnes creuses en acier coulé de 0 m. 50 de diamètre et de 35 millimètres d'épaisseur, scellées dans le rocher. Les têtes de colonnes sont reliées entre elles par un cadre horizontal, placé à la cote de 11 m. 90, sur lequel doit reposer le premier pylône.

Mais les autres piles, de plus en plus éloignées de la côte et fondées à des profondeurs de plus en plus grandes, n'auraient pu être scellées de la même manière, sans de très grandes difficultés résultant de la forte houle et des courants intenses qui règnent presque constamment dans ces parages.

Il fut donc décidé que les supports seraient noyés dans des caissons que l'on viendrait ensuite asseoir directement sur le fond de rocher, après l'avoir nivelé au moyen de sacs de béton.

Ces caissons, de forme rectangulaire, ont 1 m. 30 de côté et 4 m. 30 de hauteur. Leur ossature métallique est limitée par deux parois en béton armé, qui laissent un vide de 7 mètres de côté dans la partie centrale dépourvue de fond. Cet ouvrage annulaire est divisé en seize compartiments, qui communiquent par séries de quatre et qui peuvent être mis en communication avec l'extérieur par quatre vannes de 100 millimètres de diamètre, disposées sur les fonds des compartiments formant les angles du caisson.

Chacun des caissons construit à terre, sur le bord de la mer, était halé, au moyen de treuils, dans l'intérieur du port, jusqu'au point où la profondeur dépassait le tirant d'eau de 3 à 4 mètres correspondant à leurs poids, variant de 240 à 310 tonnes. Puis, après avoir dressé l'emplacement destiné à recevoir le pilier, au moyen de sacs de béton, on noya, aux abords, des blocs de 3 tonnes disposés en diagonale et reliés par des chaînes à des bouées, sur lesquelles devaient être amarrés les câbles destinés à régler la position du caisson. Celui-ci remorqué, par une mer calme, jusqu'au droit de son emplacement, était amené dans l'alignement définitif au moyen de quatre treuils, disposés sur la plate-forme et agissant progressivement sur les marres des bouées. L'eau était

ensuite admise dans les compartiments et le caisson échouait sur la plate-forme préparée d'avance.

Les châssis en fer devant supporter les pylônes étaient alors mis en place, en se servant d'un chaland. Le remplissage du caisson était exécuté au moyen de bennes de 500 litres, circulant sur un câble porteur provisoire établi entre la terre et la pile.

Le grand caisson de la station de chargement en mer fut construit d'une manière spéciale, avec de plus grandes dimensions. Ce caisson annulaire et de forme analogue à celle d'une pile de pont, a 21 mètres de hauteur et les dimensions de la plate-forme supérieure sont de 9 mètres de largeur sur 29 mètres de long. A la base, la paroi extérieure du caisson s'épanouit suivant un profil circulaire qui lui donne un empattement de 20 mètres sur 40 mètres. L'évidement central a 5 m. 50 sur 25 m. 50 à la partie inférieure.

Le poids de la partie métallique est de 550 tonnes et le poids total de l'ouvrage, en y comprenant le béton qui garnit l'intervalle entre les deux parois, ainsi que la masse de minerai et de béton remplissant le puits central, s'élève à 15.250 tonnes. A ce poids, il faut encore ajouter 300 tonnes pour la superstructure, comprenant le châssis, la grue de chargement et les accessoires.

Pour déterminer les conditions de stabilité en place, on a dû tenir compte de la sous-pression de l'eau, évaluée à 9.150 tonnes ; de l'effort horizontal du vent, à raison de 400 kilogs par mètre carré de surface frappée au-dessus des vagues ; du choc des vagues, correspondant à une charge de 20 tonnes par mètre carré sur 6 mètres de hauteur, et de l'effort de traction des câbles. La résultante de toutes ces forces, qui s'élève à 9.250 tonnes, rencontre la base d'appui à 3 m. 80 du centre, et la pression verticale ne dépasse pas 2 m. 71 par centimètre carré de la plate-forme du rocher.

Ce grand caisson fut construit sur cale dans le port de Cherbourg, parce que l'on trouve dans cette grande rade des fonds de 11 à 13 mètres, qui permettaient de lancer le caisson en lui donnant le tirant d'eau le plus grand possible, avant l'échouage, pour éviter un déplacement vertical trop considérable au moment de la mise en place.

Le fond du caisson fut renforcé par une dalle en béton de 0 m. 30, puis le lestage fut continué ultérieurement de manière à lui donner un tirant d'eau de plus de 12 mètres. L'ouvrage fut alors remorqué de Cherbourg jusqu'en vue de Dielette, par deux bateaux de 1.000 et 800 chevaux. Enfin, après l'avoir conduit au-dessus de son emplacement définitif, on procéda au réglage exact de sa position et à l'échouage sur sa plate-forme, bien dressée d'avance, comme on l'avait fait pour les autres piliers.

Une fois en place, on procéda à l'installation de la superstructure métallique et le caisson fut relié par un câble aérien avec une bétonnière produisant 20 mètres cubes à l'heure, afin d'achever le lestage comme il convenait. Ultérieurement, la partie centrale, sans fond, sera remplie de béton, de manière à former un bloc avec le rocher et à assurer la stabilité de l'ouvrage.

Lorsque le transporteur aérien sera installé, les gros cargos de 6.000 tonnes pourront aborder sans difficulté, le caisson de chargement échoué sur un fond de 15 à 20 mètres en hautes eaux, et la Société des Mines disposera de tous les moyens voulus pour évacuer les produits de l'extraction intensive, qui pourront atteindre 300.000 tonnes par an.

On vient d'édifier à Copenhague une gare centrale, du genre monumental, comme on en trouve en Allemagne, qui réunit

les meilleures conditions d'organisation que l'on puisse trouver dans les installations modernes de cette nature.

Cette gare, située au centre de la cité, dans le voisinage de l'hôtel de ville, est reliée directement avec les quais de la gare maritime et mise en communication avec les gares secondaires des faubourgs par une ligne de ceinture.

Le corps principal de la gare, qui s'étend transversalement aux voies, comprend deux travées adjacentes de 150 mètres de longueur et de 30 mètres de largeur chacune. Ces grandes travées forment, l'une la halle de départ du côté de la façade extérieure, et l'autre la halle d'amenée où viennent aboutir les extrémités de douze voies parallèles.

Les fermes qui forment les ossatures des travées sont en bois et constituées par des arcs en plein cintre, qui viennent retomber, d'une part, sur des pilastres de maçonnerie en saillie sur le nu du mur longitudinal de chaque halle et, de l'autre, sur une rangée de piliers isolés et communs aux deux travées contiguës.

La halle de départ n'est pas en façade sur le péristyle extérieur, car elle est masquée par un bâtiment qui règne sur toute la longueur et qui présente au centre un pavillon en saillie sur la façade générale, lequel est recouvert d'une toiture de forme pyramidale carrée, surmontée d'une flèche et ornée de clochetons aux quatre angles.

C'est par ce pavillon que l'on accède à la halle de départ, en traversant la grande salle du pavillon central, qui est bordée des deux côtés par les guichets de distribution des billets. Il existe également une entrée à l'une des extrémités, sur le pignon de la halle de départ.

Dans l'axe longitudinal des salles d'arrivée et de départ sont établis les bureaux d'enregistrement et les postes de délivrance des bagages, ainsi que deux consignes pour les bagages à la main.

Des escaliers disposés sur le même alignement, dans la halle de départ, permettent aux voyageurs de se rendre, par des galeries souterraines, aux différents quais d'embarquement. A l'arrivée, les voies aboutissent également à des escaliers qui donnent directement dans la halle correspondante, pour amener les voyageurs devant le poste de délivrance des bagages le plus voisin de la ligne qui les intéresse. Entre les deux halles de départ et d'arrivée, sont disposés, de part et d'autre de la ligne de piliers communs aux deux travées, des monte-charges desservant chacun l'une des douze voies de la gare, par les galeries souterraines.

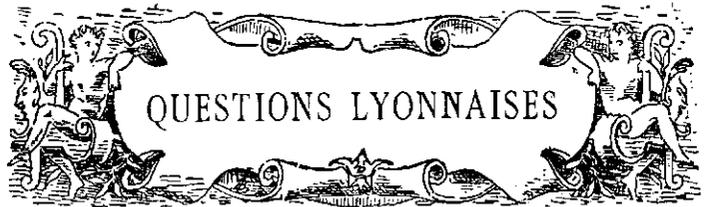
Ces voies, groupées par couples qui sont séparés par des quais de 8 mètres de largeur, sont couvertes par six halles parallèles construites en bois et s'étendant sur 110 mètres de longueur. Les files de colonnes supportant les couvertures vitrées sont placées dans les entrevoies des lignes adjacentes.

De chaque côté du pavillon central, tout le long de la façade principale, sont disposées les salles d'attente des diverses classes et des cabinets de toilette pour hommes et dames ; enfin, dans une aile en retour sur cette façade sont installés un restaurant et le bureau des billets circulaires. Une aile symétrique en bordure sur les quais de la gare comprend les bureaux télégraphiques et un pavillon avec antichambre et salle d'attente pour le roi.

Le caractère architectural du monument, avec son campanile et ses pignons flanqués de tourelles, est en parfaite harmonie avec le style des constructions monumentales environnantes. Quant à l'aménagement des locaux et à la distribution générale des services, on voit qu'ils répondent aux meilleures conditions d'exploitation et de confort que l'on ait réunies jusqu'à ce jour dans les gares les plus modernes.

Il serait à désirer que l'on prit modèle, chez nous, sur de pareilles installations, dans l'intérêt des voyageurs, qui sont encore loin de trouver dans nos gares les mêmes avantages et les mêmes commodités ! Faisons des vœux pour que nos grandes Compagnies s'inspirent de ces exemples et nous donnent, dans un avenir prochain, des gares dignes d'elles et répondant à toutes les aspirations de bien-être moderne.

DARYMON.



LA BANLIEUE DU SUD-EST

Programme de transformations

Nous avons été parmi les premiers à applaudir à l'heureuse initiative de la Municipalité lorsque cette dernière s'est décidée à créer un stand pour les sports, mais nous avons cependant formulé quelques réserves quant au choix de l'emplacement, le quartier de la Mouche-Gerland, qui se développe considérablement au point de vue industriel, ne nous paraissant pas indiqué pour une telle entreprise.

L'exécution du projet entrant maintenant dans la voie des réalisations, il est tout à fait inutile de récriminer davantage, rien ne pouvant faire changer désormais le lieu irrévocablement choisi.

Il ne reste donc plus qu'à faire contre mauvaise fortune bon cœur et à chercher à tirer le meilleur parti possible de la situation ainsi créée, c'est-à-dire d'examiner s'il ne serait pas convenable de compléter l'œuvre de la Mairie en embellissant cette partie de la ville, qui, si nous n'y prenons garde, s'enchevêtrera de plus en plus d'usines et de masures que l'on bâtit sans le moindre souci d'un plan d'ensemble, au gré des idées particulières des propriétaires intéressés.

D'ailleurs, en adoptant les propositions du Maire, nos édiles ont eu sans doute, comme arrière-pensée, l'intention fort louable de transformer utilement la banlieue du Sud-Est, pour assurer plus efficacement l'hygiène publique dans cette agglomération manufacturière, où la population laborieuse continue à s'accroître et à s'entasser.

En tout cas, un programme doit d'autant plus être établi dès maintenant que, dans le but de préparer l'avenir, il faudra réserver les espaces libres nécessaires, d'une part à la construction des bassins du futur port du Rhône, et, d'autre part, à l'édification de la grande gare centrale d'échange dont il a été souvent parlé par nos collaborateurs, MM. Comberousse et Sined.

Les plans concernant les aménagements de la voie fluviale du Rhône sont, du reste, suffisamment avancés pour que l'on puisse table sur des données générales assez précises, en ce qui concerne le repérage des alignements d'accès.

Ceci posé, quelles devraient être les principales caractéristiques des études à entreprendre ?

Nous rappellerons, tout d'abord, qu'il nous paraît absolument indispensable de songer à la création d'un grand jardin, mettant à la portée des familles habitant le Sud de Lyon les agréments d'un vaste parc central ombragé et fleuri et assurant l'assainissement de cette portion de la rive gauche du fleuve.

Notre cité est si pauvre en promenades feuillues que l'on ne peut que souhaiter une telle solution.

Il restera à déterminer en quels points devraient se faire ce ou ces squares publics ; l'ancien fort de la Vitriolerie eût été tout indiqué si l'on avait pu négocier à temps avec l'autorité militaire ; mais nous pensons qu'il n'y faut plus songer et que l'on devra chercher ailleurs.

Il faudra, en outre, nous semble-t-il, et tout en tenant compte des surfaces à réserver pour les nouvelles gares ferrées et maritimes, lesquelles nécessiteront des artères spéciales de dégagement, trouver avenues orientées de l'ouest à l'est, par exemple en face du cours Bayard et à la pointe du confluent, au droit des futurs ponts à édifier entre le II^e et le III^e arrondissements, et établir, aussi, parallèlement aux

quais et au chemin de fer P.-L.-M., des rues assez larges dédoublant l'avenue de Saxe prolongée.

Nous ferons remarquer, à ce propos, qu'en prolongement de l'une des nouvelles voies transversales aux deux rives, l'on pourrait constituer, du côté de la Saône, par un nouveau pont à lancer sur cette rivière, dans le quartier Sainte-Blandine, en un point évitant la traversée des installations du P.-L.-M., une amorce à la fameuse route en corniche dont MM. Comberousse et Sined ont préconisé la mise en œuvre sur le coteau de Fourvière, route qui pourrait s'élever en pente douce depuis le quai des Etroits jusqu'au sommet de la colline, pour redescendre, ensuite, du côté du pavillon Gay et de l'Abondance, après avoir longé les massifs boisés que, d'après les promoteurs du projet, l'on pourrait créer sur l'emplacement des terrains militaires de Loyasse, Vaise, etc.

Mais nous reviendrons sur cette conception déjà ancienne, laquelle a eu la faveur du public, mais qui, malheureusement, n'a pas été beaucoup appréciée des services compétents de l'Administration, ni même, si nous ne nous trompons pas, de la fameuse Commission des 68, toujours silencieuse et discrète.

Pour le moment, nous nous contenterons d'insister sur l'utilité de régler une fois pour toutes le programme des changements à apporter à la Mouche-Gerland, l'Exposition de 1914 et les combinaisons de grande envergure étudiées en vue de l'accroissement de nos moyens de transports fluviaux et ferrés rendant urgente une solution de principe.

VALROSE.

AVANT L'EXPOSITION

LES RELATIONS RAPIDES ENTRE LYON ET PARIS

Tout le monde s'accorde à reconnaître la nécessité d'un train quittant Lyon le matin vers 7 heures et arrivant à Paris à 14 heures, pour permettre ou de passer l'après-midi dans la capitale ou de continuer sur la Normandie, le Nord, l'Angleterre ou la Belgique par un des nombreux trains quittant Saint-Lazare ou la gare du Nord entre 15 et 18 heures.

Beaucoup de Lyonnais ignorent sans doute que, depuis quelques années déjà, en partant à 5 h. 58 des Brotteaux, on peut arriver à 14 h. 26 à Paris, en empruntant le train léger 725 jusqu'à Ambérieu et l'express d'Italie 604 d'Ambérieu à Paris. Mais ce service ne comporte pas de voitures directes, la correspondance n'est même pas garantie à Ambérieu ; de plus, le train ne part que des Brotteaux, et il est par trop matinal.

Aux demandes de la Chambre de commerce, le P.-L.-M. a jusqu'à présent répondu par une fin de non-recevoir, alléguant la difficulté d'intercaler un nouveau train rapide sur la ligne de Paris, déjà très chargée. Mais il faut remarquer qu'en dehors de la ligne directe de la Bourgogne, longue de 512 kilomètres, quatre autres itinéraires permettent de gagner commodément Paris :

1° Lyon-Ambérieu-Bourg-Saint-Amour-Dijon-Paris : distance, 540 kilomètres ;

2° Lyon-Sathonay-Bourg-Saint-Amour-Dijon-Paris : distance, 523 kilomètres ;

3° Lyon-Paray-le-Monial-Moulins-Nevers-Paris : distance réelle, 508 kilomètres ;

4° Lyon-Tarare-Saint-Germain-des-Fossés-Nevers-Paris : distance réelle, 518 kilomètres.

Au point de vue des taxes, ces deux derniers parcours sont diminués de 10 kilomètres et deviennent donc 498 et 508 kilomètres.

Le premier et le dernier de ces parcours sont peu pratiques : pour le premier, la distance est trop longue ; quant au dernier, son profil accidenté le rend difficilement utilisable pour des trains à grande vitesse.

L'itinéraire par Sathonay-Bourg est le plus simple ; il né-

cessiterait la création d'un nouveau train, sur 66 kilomètres seulement, entre Lyon et Bourg ; à Bourg, les voitures directes Lyon-Paris s'attelleraient à l'express 604 pour arriver à Paris vers 14 h. 1/2. Pour réaliser l'horaire, il suffirait de retarder de trois quarts d'heure environ le train 604 au départ de Bourg et de l'accélérer légèrement entre Bourg et Paris ; son stationnement à Dijon serait réduit à dix minutes, sa vitesse commerciale restant cependant inférieure à celle des trains de luxe et des grands rapides. Ce serait la solution la plus simple et la plus économique ; elle pourrait être facilement réalisée, à titre d'essai, sans modifier l'horaire des grandes lignes. Nous ne voyons pas quelle objection sérieuse la Compagnie pourrait faire à la création de ce service.

Au retour, la création d'un nouveau train n'a plus le même intérêt. On pourrait, au besoin, créer une correspondance par Bourg et Lyon avec l'express 513-553. Partant à 8 h. 25 de Paris, on pourrait être à Lyon vers 15 h. 40, soit avec un gain à l'arrivée de plus d'une heure sur le trajet actuel ; les horaires de ces trains seraient ainsi les suivants :

Aller		Retour
6 50	Lyon-Perrache	15 55
6 59	Lyon-Brotteaux	15 46
7 2		15 43
8 2	Bourg	14 52
8 10		14 44
10 2	Dijon	12 48
10 12		12 38
12 15	Laroche	10 35
12 20		10 30
14 25	Paris	8 25

Plus intéressante, mais plus difficile peut-être à réaliser, serait la création du nouveau train par le Bourbonnais. Inférieur de 25 kilomètres au précédent, l'itinéraire permettrait d'arriver plus tôt encore à Paris. Par Moulins et Nevers-Saincaize, il pourrait établir des relations rapides de jour entre Lyon et le Centre ou l'Ouest de la France. Par contre, sur 195 kilomètres, entre Lyon et Moulins, cette solution exigerait la création d'un nouveau train, qui se souderait ensuite à l'express venant de Saint-Etienne-Clermont. Au retour, on pourrait envisager un train (A) partant de Paris vers 7 h. 30 pour arriver à Lyon à 14 h. 37 ; mais il faudrait alors songer à modifier la marche des trains du matin entre Paris et Saint-Germain-des-Fossés : une autre solution (B) consisterait à avancer et à accélérer l'express 931, de Paris à Saint-Etienne-Clermont, pour arriver à Lyon vers 19 h. 1/2 : de cette façon, en ne partant qu'à midi de Paris, on serait à Lyon le soir pour dîner ; il permettrait, en continuant par les trains existants, d'arriver avant minuit à Grenoble ou Genève.

Suivant l'un ou l'autre cas, les horaires des nouveaux trains pourraient être réglés comme suit :

Aller		Retour	
		A	B
6 48	Lyon-Perrache	14 45	19 25
6 57	Lyon-Brotteaux	14 36	19 16
7 "		14 33	19 13
8 45	Paray-le-Monial	12 49	17 29
8 47		12 47	17 27
9 40	Moulins	11 53	16 33
9 48		11 45	16 25
10 33	Nevers	10 58	15 38
10 40		10 53	15 33
11 29	Cosne	10 10	14 50
11 30		10 9	14 49
12 22	Montargis	9 3	13 43
12 24		9 "	13 40
14 8	Paris	7 30	12 10

Quel que soit l'itinéraire qu'adoptera la Compagnie P.-L.-M. pour le nouveau service, celui-ci sera le bienvenu pour les Lyonnais ; il faut espérer qu'avec le printemps prochain nous serons dotés du nouveau train, qui devient de plus en plus nécessaire à mesure qu'augmente l'intensité du trafic et le mouvement des voyageurs.

Antoine PALLIÈRE,
Ingénieur des Arts et Manufactures.

La Vierge de Coysevox de Saint-Nizier

L'église Saint-Nizier possède une remarquable statue de la Vierge, considérée à juste titre comme le chef-d'œuvre de Coysevox. M. le chanoine J.-B. Vanel nous apprend, dans le *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, à propos d'un récent ouvrage que MM. Alexandre Poidebard et Jacques Chatel ont consacré à *Camille Pernon, fabricant de soieries à Lyon sous Louis XVI et Napoléon I^{er}*, nous apprend que c'est à Etienne Pernon, le père du célèbre fabricant, que l'église Saint-Nizier est redevable de la belle statue de Notre-Dame de Grâces et qu'ainsi les Lyonnais jouissent du plaisir d'admirer ce chef-d'œuvre de Coysevox. La maison, où le sculpteur l'avait placée, pour qu'elle soit le plus bel ornement de son logis, à l'angle des rues du Bât-d'Argent et de la Sirène, était devenue sa propriété ; le curé de la paroisse le sollicita de lui céder la Vierge, que les guides signalaient aux étrangers et que l'intempérie des saisons, les morsures du brouillard menaçaient de détériorer. La Confrérie de Notre-Dame de Grâces avait le projet d'entreprendre d'importantes réparations à sa chapelle ; la Madone populaire y serait érigée en belle place. Le négociant était un homme dévot, généreux ; il ne résista pas au désir de M. Navarre, et, en retour du don qu'il accordait, il exprima le vœu que la niche dépouillée ne restât point vide. Rien n'était plus légitime que ce désir. Les courriers de la Confrérie entrèrent en pourparlers avec les directeurs du Séminaire Saint-Charles des Petites Ecoles et leur achetèrent une statue en pierre, qui fut estimée 400 francs ; l'échange eut lieu dans le courant du mois de mai 1770.

JURISPRUDENCE

ARCHITECTE. — BATIMENTS INDUSTRIELS. — PAVILLON D'HABITATION.
— CONTRAT RESSORTISSANT A LA JURIDICTION COMMERCIALE.

Le contrat passé entre un industriel commerçant — dans l'espèce un entrepositaire et vendeur de bières — et un architecte, pour la construction des bâtiments nécessaires à l'exploitation de son industrie et aux besoins de son commerce, constitue un acte de commerce.

Peu importe qu'il ait été prévu dans ce contrat l'édification d'un pavillon pour l'habitation particulière du commerçant et pour celle de sa famille, si ce pavillon ne constitue qu'un accessoire dans l'ensemble des constructions projetées.

Le litige survenu à l'occasion de l'exécution dudit contrat est, en conséquence, de la compétence de la juridiction consulaire.

Ainsi en a décidé la Chambre des requêtes de la Cour de Cassation, par un arrêt du 23 décembre 1912, publié par la *Gazette du Palais* du 28 janvier 1913.

ARCHITECTE. — SURVEILLANCE DES TRAVAUX. — RÈGLEMENT DES MÉMOIRES. — OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE.

L'architecte qui surveille les travaux et règle les mémoires agit en qualité de mandataire du propriétaire et oblige son mandant. Par suite, le propriétaire qui n'allègue aucune collusion est tenu de payer aux entrepreneurs le montant du règlement fait par son architecte et qu'ils acceptent.

Ainsi décidé, par le Tribunal civil de la Seine, jugement du 2 novembre 1912, publié par la *Loi* du 11 janvier 1913.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

PALMARÈS

(SUITE)

IV. — Médailles d'Etat délivrées par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie et par la bienveillante intervention de M. le Préfet du Rhône.

M. Jean-Joseph MAZAUD, maçon, né à Givors le 14 octobre 1855. M. Mazaud est entré dans la maison Taton, actuellement Planchat, en 1882, et, depuis cette époque, a rempli les fonctions de manœuvre ou de voiturier. A rendu de grands services à ses patrons pendant vingt-sept ans.

M. Raymond FERRAND, maçon, né à Nedde (Haute-Vienne), le 7 novembre 1851, est entré dans la maison Taton, actuellement Planchat, en 1882. Il en est actuellement un des principaux chefs de chantier. Il s'est toujours distingué par sa conscience et par le fini de son travail. La Société Académique d'Architecture récompensa, en 1902, ses mérites, par une médaille de vermeil.

M. Jean PENET, comptable, né le 15 février 1843, à Rive-de-Gier (Loire), est entré dans la maison Taton, actuellement Planchat, en 1882. Il s'est acquitté de son travail avec la plus grande probité, mettant ses connaissances au service de ses différents patrons. Trésorier d'une Société de secours mutuels, « l'Avenir des Travailleurs », il reçut, en 1904, une médaille d'honneur de la Mutualité, dont il porte fièrement les insignes.

M. Emile TOURTE, contremaître maçon, est né à Saint-Hilaire-le-Château (Creuse) en 1866. Il est entré dans la maison Gigodot et Tourte en 1880. Marié et père de trois enfants, d'une tenue parfaite, il a, à ce jour, trente-trois années de services.

M. François DARFEUILLE, maçon, est né à Saint-Pardoux-Lavaud (Creuse). Il est entré chez MM. Gigodot et Tourte en 1862. Marié et père de trois enfants, cet ouvrier modèle est un bel exemple de dévouement et de fidélité à ses patrons. Il a servi la même maison pendant cinquante et un ans.

V. — Récompenses aux ouvriers et contremaîtres du bâtiment. (Médailles de fondation).

FONDATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE. — Médaille d'or : M. Jules OGIER, contremaître peintre-verrier. Né à Balbins-Ornacieux (Isère) le 8 octobre 1850, il entre comme apprenti chez M. Barreton en 1866 et ne quitte plus la maison, actuellement maison Nicod et Jubin, et compte donc à ce jour quarante-sept ans de services.

Médaille de vermeil : M. Auguste DUTHEIL, contremaître maçon, maison Emiel. Vingt-quatre ans de services.

Médaille de vermeil : M. Antoine MOINE, contremaître tailleur de pierres, chez M. Charrel, tailleur de pierres à Trept (Isère). Vingt-sept ans de services.

Médaille de vermeil : M. Bernard-Jean-Marie LONCHAMBOIS, contremaître marbrier, dans la maison Guinet et Verzier. Trente-huit ans de services.

Médaille de vermeil : M. Philippe CHANEL, contremaître serrurier, au service de M. Queyras, dont il dirige l'atelier de ville. Dix-huit ans de services.

Médaille d'argent : M. Antoine BRUN, contremaître menuisier, au service de M. Chrétien, entrepreneur de charpente-menuiserie. Seize ans de services.

FONDATION JOURNOUD. — Médaille de vermeil : M. Louis DUBOIS, contremaître maçon, dans la maison Taton, devenue maison Planchat. Vingt-trois ans de services.

FONDATION FRÉDÉRIC BENOIT. — Médaille de vermeil : M. Henri CHAUD, monteur fumiste, de la maison Leau, devenue maison Remillieux, Gelas et Gaillard. Vingt-huit ans de services.

FONDATION CLAUDIUS PORTE. — Médaille de vermeil : M. François DUBAYLE, contremaître cimentier, dans la maison Marleix. Dubayle est un ouvrier exceptionnel d'habileté. Il vient d'exécuter, sous la direction de M. Rogniat, au nouveau Lycée, une fontaine monumentale, travail d'art interprété avec le plus grand goût. Six ans de services.

FONDATION JOANNY PUPIER. — Médaille de vermeil : M. Jean ASTAIX, contremaître maçon chez M. Masson, entrepreneur à Tarare. Ouvrier d'une rare habileté. Entre autres travaux, a exécuté et dirigé, en l'absence de son patron, un travail d'art remarquable de la façade de l'église de Saint-Clément-sous-Valsonne, consistant en une véritable mosaïque de pierres, d'après les dessins de M. Bourbon.

FONDATION F. COQUET — *Médaille de vermeil* : M. Jean CLIDASSOUD, contremaître maçon, chez M. Clet, entrepreneur de travaux publics. Dix-huit ans de services.

FONDATION DÉLOGÉ. — *Médaille de vermeil* : M. Romain ACHARD, ouvrier électricien de la Société des Etablissements Maljournal et Bourron. Douze ans de services.

FONDATION SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE. — *Médaille de vermeil* : M. Léonard CHAMPEYNIOND, contremaître maçon, au service de la maison Taton, devenue Planchat. Trente-deux ans de services.

Médaille de vermeil : M. Augustin REY, ouvrier menuisier, entré dans les ateliers de M. Pansu en 1901. Douze ans de services.

Médaille de vermeil : M. François DEGABRIEL, chef de chantier maçon, chez M. Pérol, entrepreneur de travaux publics. Comme chef de chantier, il a conduit des travaux importants, notamment les travaux de béton armé des abattoirs de la Mouche, sous la direction de M. Tony Garnier, architecte. Dix-huit ans de services.

Médaille d'argent : M. Jean CHAPPELLE, chef de chantier fumiste, dans la maison Mottet, devenue maison A. Petit. Dix ans de services.

FONDATION CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS. — *Médaille de vermeil* : M. Antoine THOLLET, contremaître maçon, au service de M. Frenay, entrepreneur de maçonnerie à Sainte-Foy-l'Argentière. Vingt-quatre ans de services.

Médaille de vermeil : M. Jules MAURIN, ouvrier menuisier, chez M. Jean Vouillon, entrepreneur, de menuiserie. Dix-neuf ans de services.

Médaille d'argent : M. Martial RAMPIGNON, ouvrier maçon, de la maison Rieublan, devenue Français Emiel. Dix-neuf ans de services.

Médaille d'argent : M. François VACRS, ouvrier fumiste, chez M. Vidalain, entrepreneur de fumisterie. Quatorze ans de services.

VI. — *Concours d'apprentissage (année 1913), organisé sous les auspices de la Municipalité et de la Chambre de Commerce de Lyon et sur l'initiative de la Commission permanente d'apprentissage, instituée par la Société Académique d'Architecture de Lyon.*

Groupe du bâtiment.

SECTION DE LA MAÇONNERIE. — 1^{er} prix : M. Benoît NORGELLET, maison Jangot. — 2^e prix : M. Pétrus MASSON, maison Nouhen et Volpeller. — 3^e prix : M. Ferdinand ARNAUD, maison Arnaud. — 4^e prix : M. Joseph MESSON, maison Péturaud et Perrot. — 5^e prix : MM. Eugène NOUHEN, maison Nouhen et Volpeller ; François TIQUET et Jean PATOUILLARD, maison Grange. — 6^e prix : MM. Henri COMBE, maison Pétaut et fils ; Henri BESSIÈRE et Henri BELLOT, maison Péturaud et Perrot.

SECTION DE LA CHARPENTE. — 1^{er} prix : M. Victor GAUDIN, maison Gaudin. — 2^e prix : M. Jean-Claude BÉNAS, maison Cochet frères. — 3^e prix : M. Eugène MOREAU, maison Lafosse. — 4^e prix : MM. Jean-Baptiste POULY, maison Cochet frères ; Alexis JULLIAN et André PERRIER-BAYOUX, maison Lafosse. — 5^e prix : MM. Joseph MICHARD, maison Michard ; Benoît POULY et Benoît VEILLON, maison Cochet frères ; Joseph BERNET, maison Bernet ; Pierre MANGAVEL, maison Gagnieux ; Alphonse DAMIAN, maison Damian.

SECTION DE LA MENUISERIE. — *Prix d'honneur* : M. Jean CHIOLLAZ, maison Cussac. — 1^{er} prix : M. Elie DAURAT, maison Mouline. — 2^e prix : M. Joseph DEVOLUY, maison Martinière ; Henri HAON, maison Joanin. — 3^e prix : MM. Albert ROCHE, maison Roche ; Auguste PÉRAGLIÉ, maison Péraglié ; Auguste VAUTIER, maison A. Roche. — 4^e prix : MM. Louis PONCET, maison Quelin ; Fernand GAY, maison Frappat ; Baptiste GILLARDI, maison Gillardi ; Laurent DUPERRAY, maison Orset ; Frédéric PRATOT, maison Pratot ; Etienne DUCRET, maison Allard.

SECTION DE LA SERRURERIE. — *Prix d'honneur* : MM. Jules FRAYNET, maison Gamard ; Baptiste BÉGUIN, maison Bardin. — 1^{er} prix : M. Charles SEYWERT, maison Robert. — 2^e prix : MM. Louis VIGOUROUX, maison Guinet ; Anthelme DREVET, maison Mogenet ; Léon RIBIÈRE, maison Chambost ; Alexandre MOULAYRE, maison Fiol ; Victor ECSTACHE, maison Murry et Rivoire. — 3^e prix : MM. René BÉGUIN, maison Paccard ; Jean-Baptiste LIOGIER, maison Sigaud ; Emile NOIN, maison Buttin ; Albert FAVRE, maison Godard ; Jean PINET, maison Robert ; Jules JOURDE, maison Flandrin. — 4^e prix : MM. Charles VADEBOIN, maison Rivoire ; Sylvain LEFAURE, maison Ferrand ; Charles CACARIER, maison Robin ; Auguste DESPORTES, maison Aubrun ; Jean RAVOLET, maison Godard. — 5^e prix : MM. Marius CHIOLLAZ, maison Dupont ; Marius CROTTIER-COMBE, maison Planat ; Julien BOTTEX, maison Brizon et fils ; Eugène ANDRÉONI, maison Ferrand ; Antoine DESCHAMPS, maison Calle et Bertrand ; Georges ROCHE, maison Vial ; Auguste ENSELME, maison Vigneron. — 6^e prix : MM. Romain VIARD, maison Ollagnon ; Alexis GRANGE, maison veuve Queytras ; Louis DENIZOT, maison Morette ; Charles BAYET, maison Chuzel ; Joannès VARENNE, maison Berliat ; Roger FEUILLET, Jean BRUN, maison Calle et Bertrand ; Gérard BENOTT, maison Renard ; Pierre BERT, maison Bouil-

let ; Marius VALLIER, maison Robin ; Georges CALIS, maison Ferrand ; Roger ROUVIÈRE, maison Begon ; Paul BAUDOIN, maison Selvat.

SECTION DE LA BRONZERIE. — 1^{er} prix : M. Marius CHARNET, Société Française d'Appareillage électrique. — 2^e prix : MM. Charles PICHOT et Gabriel GAVET, maison Berdiel ; Alexandre RIGAUD, maison Bardot. — 3^e prix : MM. Victor BROUSSE et Joseph LEVASQUE, maison Berlie ; Jean COTTE-GAUDIN, maison Maljournal et Bourron ; Aimé GROS, Société Française d'Appareillage électrique. — 4^e prix : MM. Louis OGIER, maison Bardot ; Clément SERVETTAZ, maison Bardot.

SECTION DE LA FERBLANTERIE, ZINGUERIE, PLOMBERIE. — 1^{er} prix : M. Joseph PORTE, maison Peillon. — 2^e prix : M. Paul GAMET, maison Poncet. — 3^e prix : M. Henri REINERI, maison Valentini et Bonjour. — 4^e prix : M. Fioraventi PICHETTI, maison Valentini et Bonjour.

SECTION DE L'ELECTRICITÉ. — 1^{er} prix : M. Elie DANIEL, maison Poncet-Lacroix. — 2^e prix : M. Eugène LERAVAT, maison Richard fils. — 3^e prix : MM. Robert GAILLARD, maison Perrod ; Irénée LABROSSE, maison Girel et Dalmais. — 4^e prix : MM. Antonin COCHET, maison Garnier ; Jean BATAILLE, maison Poncet-Lacroix. — 5^e prix : MM. Joseph BORDONNE, maison Poncet ; Louis VERDOT, maison Poncet-Lacroix.

SECTION DE LA TÔLERIE ET FUMISTERIE. — 1^{er} prix : M. Ferdinand QUILLERY, maison Poulier. — 2^e prix : MM. Jean DUTRAIX, maison Jouhet ; Louis BRAT, maison Vidalin. — 3^e prix : MM. Pierre JANICOT, maison Mathias et Croppi ; Paul ROCHET, Auguste SILHOL, maison Didier et Isaac. — 4^e prix : MM. Joseph-Louis LAGRANGE, maison Joannard et Guillot ; Fortuné DEGIORGIS, maison Lusetti ; Julien JOLY, maison Vacquier.

SECTION DE TAILLE DE PIERRE ET MARBRERIE. — 1^{er} prix : M. Jean RAGGIO, maison Guinet et Verzier. — 2^e prix : M. Auguste DUMONTEAU, maison Guinet et Verzier. — 3^e prix : M. Henri GIRÉAULT, maison Delon. — 4^e prix : M. Charles BARET, maison Buisson. — 5^e prix : MM. Emile BARET, maison Buisson ; Francisque BÉRAUDIAS, maison Guinet et Verzier.

SECTION DE PLATRERIE-PEINTURE. — 1^{er} prix : M. Albert ROUDIER, maison Bret. — 2^e prix : M. François VIOLLETET, maison Gayetti. — 3^e prix : MM. Julien RAY, Paul BOTTALA, maison Pacon ; Jacques ORGOZZI, maison Micheletti ; Elie TOCKIO, maison Tockio ; Ermain TOCKIO, maison Guillio ; René PERROT, maison Lagermette ; Félix-Louis PUGNIET, maison Bret. — 4^e prix : MM. Virgile MARAZA, maison Micheletti ; Léon MARTIN, maison Tony Perrin ; André RAFFIN, maison Créty ; Marius BONNETON, maison Simon.

SECTION DE VITRERIE. — 1^{er} prix : MM. Louis FOYON, maison Chauliac ; Claude Menichon, maison Targe. — 2^e prix : MM. Pierre MENICHON, maison Targe ; Alphonse BALLEZ, maison Guy.

Groupe de l'ameublement.

SECTION DES EBÉNISTES, Première année. — 1^{er} prix : M. Charles FERRERO, maison Ferrero. — 2^e prix : M. Jean GIRARD, maison Girard. — 3^e prix : MM. Jean EGGMANN, maison Mercier-Chaleyssin ; Claude VÉFOUR, Jean-Joseph FURCY, maison Chaussillon. — *Mention* : M. Jean COMOTTO, maison Marc.

Deuxième année. — *Prix d'honneur* : M. Gaston LECUYER, maison Silvestre. — 1^{er} prix : M. Georges ESCURE, maison Bonjour et Cie. — 2^e prix : M. Clément MAGNIN, maison Mercier-Chaleyssin. — 3^e prix : M. Joannès MARTIN, maison Wilmann. — *Mentions* : MM. Louis LIÉDIER, maison Chupin ; Eugène LAROZE, maison Devaux.

Troisième année. — 1^{er} prix : M. François COMOTTO, maison Marc. — 2^e prix : MM. Gabriel PATRIGOT, maison Hyverd ; Valentin HUMBERT, maison Mouton. — 3^e prix : MM. Gustave COT, maison Mercier-Chaleyssin ; Jean MORAT, maison Cambon. — *Mention spéciale* : M. FERROUD, apprenti dessinateur, maison Mercier-Chaleyssin.

MENUISIERS EN SIÈGES. — 1^{er} prix : M. Francisque MILLAT, maison Ricœur. — 2^e prix : M. Albert BOUVIER, maison Vaganay-Bernard et Mathieu. — 3^e prix : M. Eugène JAQUET, maison Mercier-Chaleyssin ; Auguste PERRIER, maison Millard. — *Mention* : M. Louis MATHIEU, maison Vaganay-Bernard et Mathieu.

SECTION DES SCULPTEURS. Première année. — 1^{er} prix : M. Marius CAMÉRA, maison Perreton. — 2^e prix : M. François NÉMOZ, maison Pavi. — 3^e prix : MM. Eugène MAYET, maison Vincent ; Raoul FUSCO, maison Botta ; Paolucci TORQUATA, maison Dupuy. — 4^e prix : M. Joseph LEGROS, maison Bonjour et Cie. — *Mention* : M. Auguste LASSIAUVE, maison Campana.

Deuxième année. — *Prix d'honneur* : M. Marcel PÈPE, maison Mercier-Chaleyssin. — 1^{er} prix : M. Emile DUGAY, maison Borra-Varraud ; Emile REYNIER, maison Dupuy. — 2^e prix : MM. André MARTINET, maison Campana ; Paul CLAUZEL, maison Fougereuse. — 3^e prix : MM. Raoul GUILLAUME, maison Mercier-Chaleyssin ; Marius SOULIER, maison Vincent.

Troisième année. — *Prix d'honneur* : M. Louis PALISSON, maison Dupuy. — *1^{er} prix* : M. Amédée GUERZONI, maison Botta. — *2^e prix* : M. Antoine BARDIN, maison Vincent. — *3^e prix* : M. Edmond PASSAS, maison Perreton. — *Mentions* : MM. J. DEMILLY, maison Vissier ; Laurent RICHARDON, maison Ragozzi.

SECTION DES TAPISSTIERS. Première année. — *1^{er} prix* : M. Adolphe VEGQUE, maison Mercier-Chaleyssin. — *2^e prix* : M. Edouard BOU, maison Bonjour et Cie. — *3^e prix* : M. François GONNET, maison Deveraux. — *Mention* : M. Jules JANNOT, maison Reynier.

Deuxième année. — *Prix d'honneur* : M. Jean BECKER, maison Morel-Charvet. — *1^{er} prix* : M. Anastase STRAVOS, maison Boulet. — *2^e prix* : M. Albert CUN, maison Vernis. — *3^e prix* : M. Auguste MILLET, maison Mercier-Chaleyssin.

VIII. — Ecole de trait des Maîtres charpentiers.

TROISIÈME ANNÉE. — *Médaille de vermeil* : M. Joseph GAUDIN.

DEUXIÈME ANNÉE. — *Médaille d'argent* : M. Victor GAUDIN. — *Médaille de bronze* : M. Claudius JANTET.

PREMIÈRE ANNÉE. — *Mention* : M. Michel JANTET.

IX. Cours d'apprentis du Syndicat des Maîtres serruriers de la région lyonnaise.

Médaille d'argent : M. Jules BOURDILLON. — *Médaille d'argent* : M. Marcel CABAUSSAL. — *Médaille de bronze* : MM. Valentin RÉMOND, Jacques MILAN.

Récompenses accordées par la Société Académique d'Architecture de Lyon aux élèves des cours de dessin industriel et d'architecture des Ecoles municipales de dessin.

PREMIÈRE SECTION. — *Médaille de vermeil*, FONDATION LAURENT CAHUZAC : M. BERT, école du Petit-Collège. — *Médaille d'argent* : M. CHARLIER, école des Brotteaux. — *Médaille de bronze* : M. GAUTHIER, école du Petit-Collège. — *Médaille de bronze* : M. DAVINET, école de la Guillotière.

DEUXIÈME SECTION (Ouvriers des industries se rattachant au bâtiment, y compris les industries mécaniques). — *Médaille de vermeil* : M. JACQUELIN, école du Petit-Collège. — *Médaille d'argent* : M. PARDON, école du Petit-Collège. — *Médaille de bronze* : M. GUICHARD, école de la Guillotière.

ADDITION DE SAVON DANS LE BÉTON

Plusieurs constructeurs préconisent l'emploi d'eaux savonneuses pour obtenir l'étanchéité du béton, et, en effet, des recherches expérimentales récentes faites au Laboratoire d'essais de Gross-Lichterfelde, sur des bétons et mortiers, ont montré que de telles additions peuvent assurer l'étanchéité du béton, mais qu'elles ont une fâcheuse influence sur le durcissement, que l'on ne peut éviter en toute sécurité avec une addition de trass dans le mélange.

Voici d'ailleurs le texte littéral des conclusions des expérimentateurs :

1° L'addition de trass retarde généralement quelque peu le durcissement des mortiers et bétons. Elle a une très heureuse influence sur le durcissement des mélanges gâchés avec de l'eau de chaux et atténue l'effet nuisible des solutions savonneuses. Mais principalement elle accroît l'étanchéité ;

2° L'eau de chaux n'a aucun effet sur la résistance et l'étanchéité des mélanges préparés sans addition de trass ; elle favorise le durcissement de ceux additionnés de trass ;

3° Les solutions de savon entravent les phénomènes de durcissement des mélanges non additionnés de trass ; leur influence nuisible est plus ou moins atténuée par une addition de trass. Les solutions de savon rendent cependant étanches les mortiers et bétons.

Une solution originale

L'Electrical World dit que, dans une sous-station de 9.000 kilowatts, on a surmonté la difficulté d'assurer le chauffage du personnel en installant dans le local une cabine portative en fer. Cette cabine mesure 1 m. 50 sur 1 m. 80, elle est garnie

de larges fenêtres permettant de faire toutes les observations nécessaires. Un poêle électrique de 300 watts suffit à la chauffer ; il forme, avec deux chaises, un pupitre et le téléphone avec la station centrale, la plus grande partie du mobilier.

Il suffit, en plus, d'une patère où le surveillant accroche la pelisse qu'il doit endosser chaque fois qu'il doit sortir de ce tîède réduit pour aller enclencher ou déclencher un commutateur.

F. C.

CONCOURS

LYON

PROFESSEUR A L'ECOLE MUNICIPALE DE DESSIN DES BROTEAUX

Un concours pour un emploi de professeur de dessin perspectif, figure et ornement, à l'Ecole municipale de dessin de la rue Tronchet, 94, aura lieu les 9, 10, 11 et 12 février 1914, à l'Ecole des Beaux-Arts, place des Terreaux.

Les candidats doivent être Français, âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus le jour du concours.

La liste des candidats admis à prendre part au concours sera arrêtée le 4 février. Avis en sera donné aux intéressés.

Les candidats classés au concours antérieur sont de droit admis à concourir de nouveau, sous réserve toutefois de la production du certificat médical, et pourvu qu'ils n'aient pas dépassé l'âge de quarante ans.

Le traitement de début est de 1.400 francs.

Renseignements au Secrétariat général de la Mairie.

DE LA LÉGITIMITÉ

ET DE L'UTILITÉ DE LA GRÈVE¹

(SUITE)

Cela n'est pas rigoureusement exact, car enfin, si on veut dégager les résultats des grèves au point de vue des pertes qu'elles occasionnent, il faut envisager toutes les grèves, quelle qu'en soit la cause, et non pas seulement, comme le fait le tableau que j'ai reproduit, les grèves ayant pour objet une demande d'augmentation de salaires, car toutes ont pour résultat un certain nombre de journées de chômage et toutes doivent, par suite, entrer en ligne de compte. C'est ainsi qu'il faudrait prendre pour base, en 1906, 1.309 au lieu de 579 ; en 1907, 1.275 au lieu de 637 ; en 1908, 1.073 au lieu de 470 ; en 1909, 1.025 au lieu de 453. C'est en procédant de cette façon seulement qu'on arriverait à établir une moyenne exacte et qui serait bien différente. Peut-on, du reste, argumenter en prenant une moyenne ? Peut-on considérer la collectivité ouvrière comme une personne distincte, sorte d'entité dont la prospérité s'accroîtrait de toutes les misères accumulées de chacune des individualités qui la composent ? Je ne le crois pas. C'est l'ouvrier lui-même, ou la catégorie d'ouvriers, la corporation qu'il faut prendre. Beaucoup, parmi ceux qui ont fait grève, n'obtiennent aucune augmentation, soit parce qu'elle leur est refusée, soit parce qu'ils n'en demandaient pas. Ceux-là sont le plus grand nombre. En quoi l'augmentation accordée à des salariés d'autres métiers, d'autres régions, améliorera-t-elle leur sort et viendra-t-elle compenser leurs pertes ? Il y eut, en 1906, 9.500.000 journées de chômage, en 1907, 3.500.000, en 1908, près de 2.000.000, et, en 1909, plus de 3.500.000. Comment des augmentations partielles peuvent-elles compenser ces pertes et rémunérer ceux qui les ont subies ? Les 3.500 maçons qui, en 1910, firent à Lyon une grève qui dura plus de 4 mois, eurent environ 120 jours de chômage effectif. Leur salaire minimum était de 6 fr. 50 par jour. Chacun d'eux eut donc à subir une perte de 780 francs. L'augmen-

¹ Voir le n° 22, de la Construction Lyonnaise, du 16 novembre 1913.

tation accordée fut de 0 fr. 50, et il faudra 1.560 journées de travail pour compenser cette perte, soit plus de 5 ans (à 300 jours de travail par an). Dans cinq ans seulement, les maçons grévistes auront payé leurs pertes, en admettant qu'ils n'aient pas de chômage nouveau, dans cinq ans seulement ils profiteront réellement du salaire plus élevé qu'ils ont obtenu. Auraient-ils, sans conflit, attendu pendant cinq ans cette même augmentation ? Très certainement non, et qu'on n'envisage pas comme exceptionnelle la durée de cette grève. La moyenne qui résulte des statistiques révèle un nombre de journées de chômage moindre, mais cela provient de ce que beaucoup de grèves durent deux ou trois jours seulement, moins d'une semaine, et se terminent de suite parce qu'elles ne rencontrent pas de résistances, mais des concessions immédiates. On peut bien affirmer que celles-ci surtout auraient pu être évitées, et auraient dû l'être avec un peu plus d'esprit de conciliation chez les ouvriers.

Quand un patron cède en vingt-quatre ou quarante-huit heures, c'est qu'il aurait cédé sans conflit, si on avait pris la peine de lui soumettre amiablement des revendications, et si on lui avait donné le temps matériel d'y répondre. Et si on admet ce fait, dont l'exactitude est amplement démontrée par l'expérience, on voit que beaucoup, parmi les grèves de courte durée, sont inutiles, et que, dans les grèves plus longues, les pertes de salaires ne sont que bien rarement compensées par l'augmentation de ces salaires, car cette augmentation serait toujours survenue, dans un délai assez court, un an, deux ans ou trois ans, alors qu'il en faut parfois cinq ou six pour réparer le mal.

Ces pertes atteignent parfois des chiffres considérables. La grève de 1902, qui dura 36 jours, priva les 25.911 mineurs du Nord de 4.681.142 francs de salaires, et les 62.441 mineurs du Pas-de-Calais de 10.749.942 francs. Celle des maçons de Lyon, en 1910, représenta plus de 2.500.000 francs de salaires perdus par les seuls grévistes, et sans qu'il soit tenu compte des chômeurs par répercussion des autres corporations du bâtiment.

Ces sommes n'entrent pas dans la circulation, et il en résulte, pour toutes les branches du commerce local ou régional, un malaise et parfois d'irréparables ruines.

A un autre point de vue, les grèves fréquentes jettent l'incertitude et l'insécurité chez le consommateur qui finit par se fournir ailleurs. C'est ainsi que Marseille fut dépouillée de sa suprématie au profit de Gênes, par les grèves de 1901, 1902 et 1903. — Les dockers n'en ont-ils pas éprouvé le contre-coup ?

2° Mais un autre danger, beaucoup plus grave, menace non plus seulement l'ouvrier qui souffre de la grève, parce qu'il le veut bien, ou le commerce qui la subit, mais la société tout entière. C'est celui qui résulte de la rupture de l'équilibre économique.

La hausse des salaires a pour conséquence inéluctable la hausse des denrées, même des denrées de première nécessité, même de celles qui semblent ne pas avoir de rapports directs et immédiats avec la main-d'œuvre spéciale qui vient d'être l'objet d'une augmentation. Prenons un exemple, et, pour que cet exemple soit aussi clair que possible, choisissons l'ouvrier dont la main-d'œuvre ne représente guère que la force matérielle, dégagée de toute préparation technique ou de toutes connaissances spéciales : le manœuvre. Si le salaire du manœuvre est élevé de 4 fr. 50 à 6 francs (et ce n'est pas une hypothèse gratuite, à Lyon, en un an, de juillet 1910 à juillet 1911, il a subi cette majoration), les ouvriers des corporations qui emploient des manœuvres, les maçons, par exemple, ne se contenteront pas du même salaire que gagne celui auquel ils se considèrent — et à juste titre — comme supérieurs ; une hausse, plus ou moins importante, se produira chez eux et se répercutera chez les menuisiers, les serruriers, etc... Des menuisiers et des serruriers, cette hausse passera chez les menuisiers en sièges, en voitures, chez les ébénistes, les tapisiers, les mécaniciens, et on voit comment la tache d'huile s'étend, s'étend indéfiniment. En admettant même, ce qui

n'est pas, qu'elle se restreigne aux seules corporations du bâtiment, elle produira indéniablement une augmentation dans le prix de revient d'une maison, et par suite une obligation pour le propriétaire d'augmenter le montant de ses loyers, pour le locataire commerçant de vendre ses denrées plus cher, pour le locataire médecin ou dentiste de majorer le prix de ses consultations, pour le locataire employé de demander des appointements plus élevés, et pour le locataire ouvrier d'exiger de nouvelles augmentations de salaires, parce qu'il ne tirera aucun profit de celles qu'il aura obtenues. Ce sera le cycle sans fin. Et notre pays ne sera peut-être plus « la douce France » où il faisait si bon vivre ; il se haussera à la taille de quelque Amérique, ce qui, chacun le sait, est le but vers lequel doivent tendre tous nos efforts et toute notre énergie. A moins, ce qui est plus probable, que le patronat ne résiste, et qu'il ne trouve dans le consommateur obsédé l'aide et l'appui qui lui permettront de maintenir le taux de la main-d'œuvre dans des limites raisonnables.

Il n'est pas besoin d'insister sur cette conséquence de la hausse des salaires. Les événements la démontrent surabondamment. La C. G. T. mène, depuis quelque temps déjà, une campagne d'agitation à propos de la « vie chère » (1). Ce n'est là que prétexte à tumulte, et ceux qui sont à la tête de cette bruyante organisation ne sauraient se faire la moindre illusion sur les causes du renchérissement de la vie. Que quelques denrées, soumises aux fluctuations des Bourses de commerce, soient matière à spéculation, c'est malheureusement trop exact, et leur valeur en est certainement faussée. Mais la cause véritable de la crise, c'est la hausse continue des salaires. Benoît Malon le prévoyait, quand il disait que la classe ouvrière en souffrirait tout entière.

Le grand argument qu'on produit en faveur de la coalition, à savoir que c'est à elle qu'est due l'amélioration du sort de la classe ouvrière, n'est donc vrai que pour partie. L'usage de la coalition, tant qu'il a été raisonné et restreint dans les limites de l'équité et de la justice, a produit d'heureux résultats, son abus sera néfaste et amènera vraisemblablement une réaction.

Et n'en sommes-nous pas aujourd'hui à l'abus ou à sa limite extrême ? Qu'on en juge par l'énumération de quelques salaires. Et je les choisis volontairement dans le Bâtiment, parce que c'est là qu'est le véritable *étalon* des salaires et aussi parce que les corporations du bâtiment constituent les éléments les plus actifs et les plus remuants de la classe ouvrière. Pour toute augmentation de main-d'œuvre, les terrassiers sont des précurseurs.

Voici quel est le prix de l'heure payé en 1911 dans les corporations du Bâtiment, à Paris :

Maçonnerie. — Maçon, 0,95 ; limousinant, 0,85 ; garçon maçon, 0,70 ; garçon limousinant, 0,65 ; poseur, 1,00 ; pinceur, 0,90 ; bardeur, 0,80 ; tailleur de pierre, 1,00 ; ravaleur, 1,30 ; scieur de pierre tendre, 1,00 ; piqueur de moellons, 1,00 ; briqueteur, 1,00 ; aide briqueteur, 0,70 ; tourneur de treuil, 0,75.

Pavage. — Chef terrassier, 0,90 ; terrassier, 0,80 ; puisatier mineur, 0,90 ; paveur bitumier, 0,85 ; aide paveur, 0,60 ; gra-

¹ On a fait un peu partout des enquêtes au sujet de la hausse des denrées. Deux m'ont paru particulièrement intéressantes parce que, étudiées dans un esprit différent, elles donnent sensiblement les mêmes résultats. Ce sont celle de M. Levasseur, publiée dans la *Revue Economique Internationale*, et celle de l'*Humanité*. M. Levasseur, prenant comme base 88 matières indispensables d'alimentation, arrive à cette constatation que ce qui valait 82 fr. 64 en 1906, a valu 106 fr. 05 en 1908 et 118 fr. 68 en 1910.

L'*Humanité* a fourni, de son côté, les chiffres suivants :

	En 1900	En 1910
Pain, les 4 livres.	0 55 à 0 60	0 85
Viande de bœuf, le kilog.	1 16	1 54
Viande de mouton	1 62	1 90
Vin, le litre	0 20 à 0 26	0 40 à 0 45

Depuis dix ans, les prix dans les restaurants à bon marché, à Paris, ont augmenté de 25 pour 100.

Le prix du ble, dans la même période, s'est accru de 21 pour 100 ; celui de l'alcool de 56 pour 100, etc.

nitier sans outils, 0,85 ; granitier avec outils, 1,00 ; poseur de granit, 0,85 ; aide poseur, 0,60 ; cimentier canalisateur, 0,85 ; aide canalisateur, 0,60.

Soit des salaires compris entre 0,60 et 0,90 de l'heure pour les ouvriers n'apportant pas d'outils.

Serrurerie. — Forgeron (grande forge), 1,00 ; frappeur ou tireur de soufflet, 0,65 ; forgeron (petite forge), 0,85 ; frappeur ou tireur de soufflet, 0,65 ; ajusteur, ferreur, etc., 0,75 ; charpentier en fer, chef d'équipe, 1,00 ; homme de ville, 0,80 ; perceur, 0,55.

Charpente. — Charpentier (par contrat collectif), 1,00.

Menuiserie. — Ouvriers d'atelier et de ville, 0,80 ; conducteurs d'atelier et de ville, 0,90 à 0,95 ; ouvriers aux machines-outils, 0,85 à 0,95 ; ouvriers parqueteurs ou raboteurs (travaillant généralement aux pièces), parqueteurs, 0,90 ; raboteurs, 1,30.

Couverture et plomberie (Compagnons). — Été, 0,89 ; hiver, 1,00.

Couverture et plomberie (Garçons). — Été, 0,61 ; hiver, 0,69.

Peinture. — Peintre en bâtiment (prix moyens), 0,85 ; peintre en décors et fleur, 1,20.

Ces salaires représentent une augmentation moyenne de 25 à 30 pour 100 sur ceux qui étaient payés en 1901.

A Lyon, le maçon gagne 0,70 ; le menuisier, 0,70 ; le charpentier, 0,75 ; le serrurier, 0,65 ; le plâtrier, 0,65 ; le terrassier, 0,60. Ce sont là les salaires minima qui, pour les bons ouvriers, subissent une majoration de 0,05 à 0,10, et, même si on ne tient pas compte de cette majoration, ils représentent sur les salaires de 1901 une augmentation sensiblement égale à celle qui s'est produite à Paris.

Et il en est ainsi partout. N'est-on pas arrivé au point de saturation et des augmentations nouvelles sont-elles possibles avec l'état actuel ? N'amèneront-elles pas une modification complète dans la vie économique de notre pays ?

Paul GONNOR, avocat.

NÉCROLOGIE

Stanislas FERRAND

Lundi, 29 décembre dernier, décédait presque subitement M. STANISLAS FERRAND, directeur du journal *le Bâtiment*, de Paris. C'était un opiniâtre travailleur : ses entreprises particulières furent nombreuses et importantes, soit comme architecte-constructeur, soit comme directeur, soit enfin comme propagateur d'idées et de formules nouvelles au service de problèmes nouveaux. Pendant trente-quatre ans, il fut le défenseur des nombreux et complexes intérêts qui n'ont cessé de préoccuper les techniciens de tous ordres. Avec la forme incisive et mordante qui s'attachait à sa plume, il a maintes fois dénoncé les abus et les injustices dont l'entreprise était la victime résignée, il jetait le cri d'alarme devant les imperfections et les dangers de notre législation économique et sociale. Soit au Conseil général de la Seine, soit à la Chambre des députés, il s'élevait avec conviction contre les propositions qui lui paraissaient contraires aux intérêts de l'Entreprise. Avec conviction, il émit pour la première fois de grandes idées qui firent leur chemin : au nombre de celles-ci, on lui doit notamment l'institution des Ecoles régionales d'Architecture et celle de la personnalité civile accordée aux instruments de notre outillage national. Le projet des habitations à bon marché fut pour lui l'objet de nombreuses études documentées.

Né à Jussey (Haute-Saône), le 10 mai 1844, Stanislas Ferrand meurt à soixante-neuf ans, laissant le souvenir d'un homme énergique et bon dont l'existence entière a été consacrée, inlassablement, à la défense des intérêts corporatifs et professionnels.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

20

Ecole municipale de dessin des Brotteaux.

Par arrêté préfectoral en date du 7 janvier courant, M. Pereyron (Fleury), professeur à l'Ecole municipale de dessin des Brotteaux, a été, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite par ancienneté de service.

Ecole régionale d'architecture de Lyon.

Dans la séance du jugement du concours d'architecture (2^e classe) entre les élèves de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris et des Ecoles régionales d'Architecture, le jury a décerné les récompenses suivantes aux élèves de l'Ecole régionale d'architecture de Lyon :

Projet Rendu : 1^{re} mention, M. THOMAS. Mention, MM. BALP, BONNOT, SANLAVILLE.

Eléments analytiques : mention à MM. CROZAT et TARPIN.

Salon de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts.

L'inauguration du XXVII^e Salon de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts aura lieu au Palais Municipal, le jeudi 12 février, à 2 h. 1/2. Cette cérémonie sera présidée par M. Antonin Mercié, membre de l'Institut, président de la Société des Artistes Français, assisté des autorités lyonnaises. Le soir, un grand banquet officiel, encore sous la présidence de M. A. Mercié, aura lieu dans les salons Berrier et Milliet, place Bellecour, à 7 heures. Les sociétaires et les artistes sont invités à y assister.

Le Comité de la Société prévient les artistes de Lyon que leurs œuvres devront être déposées au Palais Municipal, quai de Bondy, aux dates suivantes : Section de peinture, aquarelle, dessin et gravure, les 12, 13 et 14 janvier ; Section des arts décoratifs, les 19, 20 et 21 janvier ; Section d'architecture, les 22, 23 et 24 janvier, dernier délai.

Le tirage au sort des différents jurys du Salon a eu lieu samedi 10 janvier, au siège social, 24, rue Confort ; il a donné les résultats suivants :

Peinture : MM. ROUVIÈRE, TERRAIRE, DE BÉLAIR, TOLLET, VILLARD, LESPINASSE, MANGIER, RIDET, AUDRAS et BONNAUD.

Sculpture et gravure en médailles : MM. DUMAS, RENARD et PLOQUIN.

Architecture : MM. TONY GARNIER, BLACHIER et DESJARDINS.

Arts décoratifs : MM. CHOMEL, BRUNARD, PLOQUIN, DESJARDINS, PROST, COTE, COX, DESVERNAY et LAMOTTE.

Commission adjointe au jury : MM. LAURENT, PERRACHON, ROUGIER, EULER, JUNG, LAMOTTE, PONCET, BERGER-ORSEL, ROUX et ROGNAT.

Cabinet d'architectes.

Depuis le 1^{er} courant, M. P. MARTINON, architecte, 129, avenue de Saxe, et M. B. GUÉRIN, architecte, 25, rue de Sèze, ont réuni leurs deux cabinets en un seul, à l'adresse ci-dessous : 129, avenue de Saxe ; les heures de cabinet sont le matin, de 10 heures à midi, lundi et jeudi exceptés (Tél., 33-67).

Fourniture de bornes-fontaines à Jujurieux.

Un concours est ouvert, entre les divers constructeurs, pour la fourniture et l'installation de vingt bornes-fontaines au minimum concernant les travaux d'alimentation d'eau du bourg de Jujurieux (Ain) et des hameaux de la Combe, Cossieux, Vieillard. Les soumissions devront être déposées à la mairie avant le 5 mars 1914.

Bureau de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Vienne.

Dans son Assemblée générale du dimanche 11 janvier, la Chambre syndicale des Entrepreneurs a renouvelé son bureau pour l'année 1914, de la façon suivante :

Président, M. J. CLÉCHET ; **vice-président**, M. BERRUYER ; **trésorier**, M. MARIGNAN ; **secrétaire**, M. PRUDHOMME.

Série de prix de la Chambre des Entrepreneurs de Vienne.

La Chambre syndicale des Entrepreneurs de la Ville de Vienne a l'honneur d'informer les intéressés que la nouvelle série de prix est à leur disposition chez M. Marignan, serrurier, 7, rue du Palais, trésorier de la Chambre syndicale.

Règlement de voirie de Vienne.

Le nouveau règlement-tarif de voirie, approuvé par délibération du Conseil municipal, le 12 juillet 1913, et par M. le Préfet de l'Isère, le 11 novembre suivant, est entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier courant. Ce règlement, qui aura force de loi, est déposé au Bureau de la Voirie, Hôtel de Ville de Vienne, où tous les intéressés pourront en prendre connaissance.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 26 décembre 1913 au 10 janvier 1914

- Rue Niepce. Maison. Propr., M. Vieux, rue des Quatre-Chapeaux, 9. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.
- Rue Niepce. Maison. Propr., M. Excoffon, rue Chazière, 7. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.
- Rue Chazière, 67. Maison. Propr., M. Bœuf, rue Philippe-de-Lassalle, 17. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.
- Rue Niepce. Maison. Propr., M. Alméras, quai Jayr, 17. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.
- Rue Nouvelle, au Point-du-Jour. Maison. Propr., M. Saint-Bonnet, route de Francheville, 140. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.
- Rue Saint-Sidoine. Bâtiments industriels. Propr., manufacture de velours J.-B. Martin, chemin Saint-Victorien, 13. Entrep., M. Clet, chemin de Gerland, 87.
- Chemin de la Demi-Lune, 156. Hangar. Propr., M. Duchamp, place Meissonier, 3. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 35.
- Rue Boileau, 36-38. Deux maisons. Propr., MM. Gillet et fils, quai de Serin, 9. Arch., M. Germain, rue Rabelais, 10.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

9 janvier 1914	PRIXS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	187 50	192 50
— en planche rouge	227 50	232 50
— — jaune	200 »	205 »
Étain Banca en lingots	445 »	450 »
— Billiton et détroits en lingots	435 »	440 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	52 »	53 »
— ouvres : tuyaux et feuilles	59 50	60 50
Zinc refondu 2 ^e fusion.	54 »	55 »
— laminé en feuilles. Vieille Montagne	72 50	73 50
— — — Autres marques	71 50	72 50
Nickel brut pour fonderie	520 »	» »
— laminé	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	215 »	» »
— laminé	450 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 »	22 50
Fer à soude T. A. O.	21 50	22 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	24 »	24 50

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 8 janvier 1914. — *Mairie de Lyon.* — Ouvrages de ferronnerie pour les services de la voirie et des cultures à exécuter du 1^{er} janvier 1914 au 31 décembre 1918. Evaluation, 25.000 fr. Soumissionnaires : MM. Ferrand, 13 p. 100. — Planat, 22 p. 100. — Jaquet, 31 p. 100. — Duret, 36 p. 100. — Adjud., M. Guinet, rue Vieille-Monnaie, 37, à Lyon, 38 p. 100 de rabais.

Ain. — 10 janvier. — *Mairie de Bourg.* — Construction d'égoûts, en tuyaux de ciment de 0,25 à 0,50 de diamètre, sur 1.798 m. mètres, aux quartiers du Clos Wolf, des Gr ves et de la Gravières Saint-Roch. Montant,

25.000 fr. Soumissionnaires : MM. Gallon, 10 p. 100. — Bergeron, Larmaud, 4 p. 100 d'augmentation. — M. Sigrand, prix du devis. — M. Gallet, 2 p. 100. — Adjud., M. Conord, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 16 p. 100 de rabais.

Allier. — 30 novembre. — *Mairie de Treignat.* — Travaux d'adduction d'eau potable. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 12.000 fr. Adjud., M. Bougerol, à Treignat, 0,50 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Conduites en fonte. Montant, 15.000 fr. Adjud., M. Jouannet, à Treignat, 8 p. 100 d'augmentation.

Allier. — 5 janvier. — *Mairie de Vichy.* — Construction d'une école maternelle. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 17.231 fr. 50. Soumissionnaires : MM. Faure, 4 p. 100. — Peticard, 1 p. 100. — Adjud., M. Labaye, à Magnat, 6 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, maçonnerie. Montant, 5.641 fr. 50. Soumissionnaires : MM. Berger, 10 p. 100. — Bouculat, 4 p. 100. — Rabatel, 3 p. 100. — Adjud., M. Labaye, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture, plomberie. Montant, 6.090 fr. 30. Soumissionnaires : MM. Gerclier, 19 p. 100. — Breton, 18 p. 100. — Hugonin, 7 p. 100. — Adjud., M. Bouillot, à Vichy, 21 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 5.568 fr. 75. Soumissionnaires : Société des ouvriers menuisiers de Moulins, 14 p. 100. — MM. Taillepiéd, 13 p. 100. — Sauvadet, 11 p. 100. — Rabatel, 6 p. 100. — Adjud., M. Défasquelle, à Vichy, 15 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 4.434 fr. 70. Soumissionnaires : MM. Griffet, 19 p. 100. — Corre, 16 p. 100. — Auxois, 15 p. 100. — Adjud., M. Rouflet, à Vichy, 21 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 5 869 fr. 30. Soumissionnaires : M. Méchin fils, 17 p. 100. — Forestier, 15 p. 100. — Méchin jeune, 13 p. 100. — Boutarige, 8 p. 100. — Trompette, 8 p. 100. — Adjud., Société des ouvriers plâtriers-peintres de Moulins, à Moulins, 24 p. 100 de rabais.

Doubs. — 29 décembre. — *Préfecture.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Grandfontaine. Construction chemin rural. Montant, 8 165 fr. 52. Adjud., M. Losinger, à Besançon, 13 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Ollans. Chemin vicinal. Construction. Montant, 8.829 fr. 88. Adjud., M. Pauset, à Fontain, 12 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Montrond. Construction du chemin dit « Avenue de la Gare ». Montant, 2.324 fr. 60. Adjud., M. Simplot, à Byans, 16 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Pirey. Construction d'un dépôt de pompes. Montant, 3.391 fr. Adjud., M. Tardisat, à Pirey, 11 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Mouthier. Construction d'un cimetière. Montant, 13.775 fr. 70. Adjud., M. Borgazzi, à Pontarlier, 15 p. 100 de rabais.

Drôme. — 22 décembre. — *Mairie de Romans.* — Travaux d'entretien des propriétés communales. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie. Adjud., M. Bonroulet, à Romans, 16 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Adjud., M. Guerre, à Bourg-de-Péage, 21 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie et charpente. Adjud., M. Buriel, à Romans, 18 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Gros fers, serrurerie et quincaillerie. Adjud., M. Chulin, à Romans, 8 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ferblanterie et plomberie. Adjud., M. Cholet, à Romans, 5 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 5 janvier. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Usinens. Reconstruction du groupe scolaire. Montant, 24.160 fr. 10. Soumissionnaires : MM. C. Droguet, 2 p. 100. — P. Bédoni, 3 p. 100. — Adjud., M. Barbero, à Annecy, 8 p. 100 de rabais.

Jura. — 8 janvier. — *Préfecture.* — Clairvaux. Reconstruction e extension du réseau d'égoûts. Montant, 33.000 fr. Soumissionnaires : MM. L. Romessa, 9 p. 100. — J.-F. Dalloz, 10 p. 100. — A. Deroche, 11 p. 100. — Adjud., M. François Groueix, à Louhans (Saône-et-Loire), 13 p. 100 de rabais.

Loire. — 11 janvier. — *Mairie de Saint-Just-en-Chevalet.* — Travaux d'adduction et de distribution d'eau au bourg. Montant, 17.823 fr. 24. Soumissionnaires : M. E. Deville, 5 p. 100. — MM. Georges Antoine, J. Crozatier, prix du devis. — MM. J. Extrat, 1 p. 100. — C. Lafay. A. Duboisset, 3 p. 100. — L. Rivaux, 4 p. 100. — Maisonneuve, 5 p. 100. — Adjud., M. Antoine Rousset, à Saint-Just-en-Chevalet, 6 p. 100 de rabais.

Loire. — 29 décembre. — *Mairie de Roanne.* — Construction d'une salle pour travaux manuels avec préau à l'annexe de l'école de filles. Montant, 5.503 fr. Soumissionnaires : MM. Deville, 4 p. 100. — Julius, 4 p. 100. — Adjud., M. Burdin, 39, rue Bravard, à Roanne, 6 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 27 décembre. — *Mairie de Clermont-Ferrand.* — Chemins vicinaux ordinaires et ruraux. Entretien et travaux neufs. Montant, 30.000 fr. Soumissionnaires : MM. Courtinat, 12 p. 100. — Guyot, 2 p. 100. — Adjud., M. Trévey, à Clermont-Ferrand, 15 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 19 décembre. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Saint-Germain-du-Plain. — Construction d'une mairie et justice de paix. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, etc. Montant, 38.401 fr. 14. Soumissionnaires : MM. Lavigne, Gaudillot, prix du devis. — MM. Thevenot-Perrault, 2 p. 100. — Giron, 2 p. 100. — A. Thévenot, 5 p. 100. — Adjud., M. Mercier, à Saint-Germain-du-Plain, 7 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 5.859 fr. 38. Soumissionnaires : MM. Darlod-Renbault, 2 p. 100. — Flattot, 4 p. 100. — Laville, 4 p. 100. — Chauche, 5 p. 100. — Renaud, 7 p. 100. — Fèvre-Delorme, 9 p. 100. — Adjud., M. Péru, à Saint-Julien-sur-Reyssouze, 9,05 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 3.307 fr. 40. Soumissionnaires : MM. Ménebeuf, 5 p. 100. — Laville, 6 p. 100. — Chaillon, 7 p. 100. — Bernard, 8 p. 100. — Chevrier, 13 p. 100. — Péchillat, 14 p. 100. — Adjud., M. Coulhon, à Chalon, 17 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 6.719 fr. 52. Soumissionnaires : MM. Armangeon, Berthot, prix du devis. — M. Denier, 3 p. 100. — Société ouvrière de Moulins, 4 p. 100. — Adjud., M. Gadorez, à Sennecey-le-Grand, 5 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 4.812 fr. 56. Soumissionnaires : M. Genet, prix du devis. — MM. Voiseau, 6 p. 100. —

Bouret, 7 p. 100. — Bérard, 10 p. 100. — Thivel, 10 p. 100. — Adjud., M. Fabre, à Lyon, 15 p. 100 de rabais.

Savoie. — 10 janvier. — *Préfecture.* — Travaux divers. — 1^{er} lot. Saint-Jean-de-Chevelu. Alimentation en eau potable du bameau de Servagette. Montant 4.500 fr. Soumissionnaires : M. J. Pratta, prix du devis. — MM. L. Serra, C. Dalmais, 1 p. 100. — F. Reuge, 5 p. 100. — Adjud., M. Jean Blanc, à Saint-Jean-de-Chevelu, 10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Chemin vicinal ordinaire n° 3. Construction entre le village de Mermoz, commune de Bourget-en-Ille et le chemin de grande communication n° 7, sur 761 mètres. Montant, 8.600 fr. Non adjugé.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mardi 10 février, 15 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout sous le chemin vicinal ordinaire n° 77, du Repos, entre la propriété Dalbanne et le chemin de la Motte. Montant, 4.556 fr., non compris une somme à valoir de 464 fr. pour travaux imprévus. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 17 heures.

Ain. — Dimanche 1^{er} février, 10 h. — *Mairie de Saint-Jean-de-Thurigneux.* — Construction de fontaines, lavoirs et abreuvoirs. Terrassements, maçonnerie, canalisation, charpente et couverture. Montant, 9.600 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, trois jours au moins avant l'adjudication, par M. Vivant, agent voyer à Bourg. — Renseignements à la mairie.

Ain. — Mercredi 4 février, 14 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Chemin G. C. 18 Construction d'un pont en maçonnerie sur l'Ain, à Thoiriette. Montant, 168.676 fr. 74. A valoir, 9.323 fr. 26. Cautionnement, 6.000 fr. — 2^e lot. Chemins G. C. 18, L. C. 41 et G. C. 109. Rectification des chemins aux abords. Montant, 10.839 fr. 44. A valoir, 860 fr. 56. Cautionnement, 400 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés à la préfecture (3^e division), de 9 heures à midi et de 14 à 17 heures.

Allier. — Dimanche 1^{er} février, 10 h. — *Mairie de Sauvagny.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 3, de Deneuille à Cosne, entre le chemin de grande communication n° 11 et le chemin d'intérêt commun n° 207, sur 783 mètres, Montant, 4.500 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, dix jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Montluçon. Les soumissions devront être déposées la veille de l'adjudication, à 4 heures du soir. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 25 janvier, 10 h. — *Mairie de Durdal-Larequille.* — Chemin vicinal ordinaire n° 12, de Durdal à Monmurier. Construction entre le bourg de Durdal et la limite de la commune de Villebret, sur 2.798 m. Terrassements et transport, 12.558 fr. 65. Chaussée, 1.029 fr. 21. Ouvrages d'art, 1.788 fr. 16. Cylindrages, 1.574 fr. Montant, 25.950 fr. 02. A valoir, 1.349 fr. 98. Total, 27.300 fr. Cautionnement, 700 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement. — Renseignements à la mairie.

Basses-Alpes. — Dimanche 25 janvier, 2 h. — *Mairie de Malijal.* — Construction d'un groupe scolaire. Montant, 30.055 fr. 55. A valoir, 3 005 fr. 53. Total, 33.060 fr. 88. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa par M. Philippe, architecte à Digne. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'architecte.

Doubs. — Jeudi 29 janvier, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — 1^{er} lot. Meslières. Construction d'une école infantine. Montant, 24.042 fr. 27. Cautionnement, 850 fr. Auteur du projet, M. Surleau, architecte à Montbéliard. — 2^e lot. Sochaux. Agrandissement du cimetière. Montant, 3.679 fr. 62. Cautionnement, 150 fr. Auteur du projet, M. Réess Eugène, architecte, à Montbéliard. — 3^e lot. Vermondans. Route nationale n° 73, de Moulins à Bâle. Suppression, dans la traverse du village, d'une partie du ruisseau de la Vaux-Mail. Montant, 1.070 fr. 06. Cautionnement, 50 fr. Auteurs du projet, MM. les Ingénieurs du Service hydraulique, à Besançon. — 4^e lot. Battenans. Chemin vicinal n° 1, de Battenans à Rosureux. Construction d'un pont en maçonnerie sur la rivière « le Dessoubre », à Varin. Montant, 16.416 fr. 87. Cautionnement, 600 fr. Auteur du projet, le Service vicinal. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par MM. les architectes, auteurs des projets des travaux communaux. — Renseignements à la sous-préfecture.

Drôme. — Lundi 26 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Montélimar.* — Travaux communaux d'entretien et de grosses réparations pendant les années 1914 à 1916. — 1^{er} lot. Menuiserie. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture et tenture. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Serrurerie, ferronnerie et quincaillerie. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Ferblanterie, zinc, plomb et tôle. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements dans les bureaux de M. l'architecte de la ville.

Drôme. — Mercredi 28 janvier, 2 h. — *Cartoucherie de Valence.* — Fournitures diverses. — 1^{er} lot. 6.500 mq. de sapin en planches. — 2^e lot. 6.500 mq. de sapin en planches. — 3^e lot. 1.200 mq. de peuplier en planches. — Renseignements à la cartoucherie.

Gard. — Mercredi 21 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Nîmes.* — Construction d'un nouvel hôpital. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie et charpente : 1^o pavillons à construire sous la direction de M. Raphel, architecte, 238.836 fr. 01; 2^o pavillons à construire sous la direction de M. Arnaud, architecte, 200.344 fr. 95; 3^o pavillons à construire sous la direction de M. Teissier, architecte, 132.872 fr. 95. Total, 572.053 fr. 91. Cautionnement,

28.602 fr. 69. — Renseignements chez MM. Raphel, 36, rue Clémenceau; Arnaud, 68, rue Nationale, et Teissier, 9, rue de la Lanterne.

Haute-Saône. — Mercredi 21 janvier, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Gray.* — Construction d'un hôtel des postes dans la ville de Gray. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 82.184 fr. 99. Cautionnement, 4 100 fr. Frais, 261 fr. 30. — 2^e lot. Fers à planchers. Montant, 3.784 fr. 26. Cautionnement, 190 fr. Frais, 60 fr. 85. — 3^e lot. Charpente et escaliers. Montant, 7.062 fr. 08. Cautionnement, 350 fr. Frais, 72 fr. 45. — 4^e lot. Charpente en fer. Montant, 7.500 fr. Cautionnement, 375 fr. Frais, 63 fr. 55. — 5^e lot. Couverture, zinguerie. Montant, 5.956 fr. 98. Cautionnement, 300 fr. Frais, 63 fr. 85. — 6^e lot. Carrelages, cheminées. Montant, 2.380 fr. 85. Cautionnement, 120 fr. Frais, 57 fr. 85. — 7^e lot. Chauffage central. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 175 fr. Frais, 56 fr. 55. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Jeudi 5 février, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Ballaison. Réparations à l'église et au presbytère. Construction d'un urinoir public. Montant, 7.191 fr. 55. Cautionnement, 350 fr. Auteurs du projet, MM. Moynat et Monico, architectes à Thonon-les-Bains. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Dimanche 25 janvier, 9 h. — *Mairie de Saint-Pierre-de-Mésage.* — Agrandissement du cimetière communal. Montant, 3.450 fr. Cautionnement 300 fr. — Visa, trois jours au moins avant l'adjudication, par les architectes directeurs des travaux. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de MM. Demartiny et Coutavoz, architectes, 14, boulevard Gambetta, Grenoble.

Isère. — Avant samedi 31 janvier. — *Grenoble.* — Chemin de fer d'intérêt général de la Mure à Gap. Concours pour l'exécution et la fourniture des turbines de l'usine hydro-électrique du Pont-du-Loup. — Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande par lettre recommandée, à M. Wilhelm, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Grenoble, avant le 31 janvier, 5 heures du soir.

Isère. — Avant samedi 31 janvier. — *Grenoble.* — Chemin de fer d'intérêt général de la Mure à Gap. Concours pour l'exécution et la fourniture des conduites forcées de l'usine hydro-électrique du Pont-du-Loup. — Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande, par lettre recommandée, à M. Wilhelm, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Grenoble, avant le 31 janvier, 5 heures du soir.

Jura. — Jeudi 12 février. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Canal du Rhône au Rhin. Approfondissement de la dérivation de Dampierre. Travaux à l'entreprise, 25.212 fr. 50. Somme à valoir, 2.287 fr. 50. Total, 27.500 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 à 12 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir; 2^o dans les bureaux de M. Bérard, ingénieur ordinaire, rue Charles-Nodier, 5, à Besançon, de 8 à 12 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

Loire. — Samedi 31 janvier, 10 h. 1/2. — *Mairie de Roanne.* — Fourniture et transport des matériaux nécessaires à l'entretien des rues, etc., pendant trois ans. — 1^{er} lot. Centre et faubourg de Paris. Montant annuel, 10.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — 2^e lot. Faubourg de Mulsant. Montant annuel, 5.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Faubourg de Clermont. Montant annuel, 3.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Lundi 2 février, 13 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Louhans.* — La Racineuse. Construction d'un groupe scolaire. Montant du devis non compris imprévus, 18.799 fr. 65. Les certificats de capacité devront être visés par M. Sallé, architecte du département à Mâcon. — Les pièces du projet sont déposés à la sous-préfecture, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

Saône-et-Loire. — Lundi 2 février, 13 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Frontenard. Construction d'un groupe scolaire. Montant du devis non compris imprévus, 31.311 fr. 32. Les certificats de capacité devront être visés par M. E. Malo, architecte à Chalon-sur-Saône, auteur du projet de travaux. — Les pièces des projets sont déposées à la sous-préfecture où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

Var. — Lundi 26 janvier, 2 h. — *Préfecture.* — Agrandissement des locaux de la préfecture du Var et construction d'une salle pour le Conseil général (9 lots). Montant, 129.000 fr. — Renseignements à la préfecture.

LES GENS D'ESPRIT

LISENT

"le 7^e Jour"

SPECTACLES

GRAND-THEATRE Vendredi, 16, *Orphée*. — Samedi, 17, *la Glu*. Dimanche, matinée, *la Dame Blanche*; soirée, *Sigurd*.

THEATRE DES CELESTINS A partir de vendredi 16, une série de représentations de grand gala avec *l'Arlesienne*.

SCALA-THEATRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

HORLOGE-THEATRE-CONCERT Depuis la première de l'Horloge l'engouement accentué chaque jour davantage pour la jolie revue *Ça Krach*, féérique, joyeuse, satirique et locale; avec des scènes telles que l'Exposition de Lyon, les candélabres de la rue de la République, le gardien du musée Guimet, l'école des agents, les athlètes complets, les modes nouvelles, etc., et de merveilleuses apothéoses *le Moulin de Daudet*, *le Palais des Fétiches* et *les Troupes coloniales*. Dimanche, grande matinée, ainsi que jeudi 22, à prix réduits.

CINEMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grólée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

CINEMA-TERREAU (8, place des Terreaux, unique salle éclairée pendant les projections). On applaudit, notamment, un délicieux film chantant. Pour faire son nid, le train en flammes, magnifique drame à grand spectacle en trois parties et une comédie aux péripéties tour à tour dramatiques ou amusantes, *pour l'honneur d'une femme*; et les dernières actualités mondiales. Tous les jours, matinée et soirée.

ROYAL-CINEMA Depuis la première sensationnelle de *Marco Antoine et Cléopâtre*, chaque représentation fait salle comble pour voir ce pur chef-d'œuvre d'une splendeur inouïe. L'établissement de ce film prodigieux ne coûta pas moins de 1 million

500.000 francs à ses auteurs et c'est au prix de réels sacrifices que la direction put en obtenir la priorité à Lyon. Cette mise en scène formidable qui comporte tout un monde de figurants, ce décor fastueux, cette pompe éblouissante réalisent la plus fidèle reconstitution de ce drame historique et surpassent en grandeur et en beauté tout ce que l'on peut imaginer. Tous les jours, en matinée et soirée. Location téléphone : 51-99.

Onoto Safety

Le Nouveau
Porte-Plume-Réservoir
ONOTO SAFETY

à la même devise que l'ONOTO :
Simplicité, Sécurité, Rapidité.

Il est d'un modèle impeccable et garanti par le fabricant qui s'engage à régler gratuitement tout ONOTO SAFETY ne marchant pas de façon parfaite après usage.

Chez tous les Papetiers.
Gros. DE LA RUE, Paris.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 66361

VICTOR DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil mouture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

Vient de paraître

LE
MANUEL DE DRESSAGE
DES CHIENS
DE POLICE

Par Rob. GERSBACH

Traduit de l'Allemand par Daniel ELMER
Président du Dohermann-Club

Ce livre, édité par l'Agence Fournier est le plus complet de tous les Manuels de dressage et rendra de grands services aux propriétaires de chiens.

En vente dans les bureaux de l'Agence Fournier, 14, rue Confort, à Lyon, et dans ses succursales, au prix de 3 fr. 50, et par la poste, 4 fr.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 56 bis, LYON.

FAYRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Chaux, Ciments tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires,

Peinture & Plâtrerie

FAYRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAYRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRERES, fabricant Jean Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAYRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INGROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRUQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON - 63, Rue de la Vilette - LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris
Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques
à l'encre de Chine. **ACHARD & C^{IE}** 3, rue Fénelon - LYON - Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique
de l'Industrie du Gaz en France
(Congrès du Gaz, Paris 1910)
Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEUX

87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

Téléphone : 25.51
25.52

Maison à PARIS

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 162.76

Renseignements
et
Notices sur demandes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

MODES

à céder cause santé

Excellent fonds très bien
situé à Saint-Etienne

Affaire très sérieuse et très avantageuse

Ecrire : AGENCE FOURNIER, LYON
N° 543

Les Célèbres
REVÊTEMENTS
JOSZ
CRÉÉS EN 1885



MARQUE DÉPOSÉE

Métal-émail inaltérable
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines na-
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economique sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Général Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ms} Transatlantiques, Banques, etc.
100.000 Installations en France

**HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références
Envoi de Catalogues franco sur demande
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17
(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)